

Augmentation des salaires 2023

100€ pour les non-cadres au 1er janvier

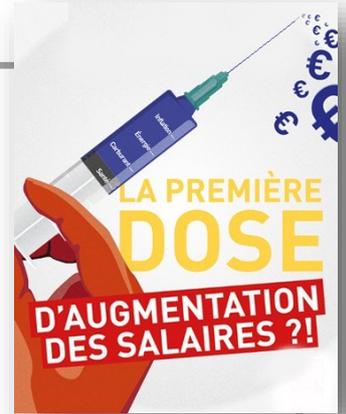
3% pour les cadres avec 2% au 1er janvier et 1% au 1er juillet

Soit 4,3% d'AG en moyenne.

C'est le résultat de plus de 6 mois de mobilisation des salarié.es et de la CGT :

Accord de fin de grève du 8.07.22, travail sur la revalorisation des grilles,...

La pétition décidée en AG du personnel et initiée par la CGT, a permis de maintenir la pression sur la direction au moment des négociations.



Cristallisation de la garantie PACT

La prime garantie PACT obtenue en juillet 2022 ne sera plus calculée tous les mois mais figée sur la différence constatée entre 2022 et 2019.

Une prime mensuelle sera versée définitivement aux salariés concernés.

L'accord négocié en juillet 2022 (avec un vrai rapport de force grâce aux 2 préavis déposés par la CGT), nous a permis de négocier une garantie qui met fin aux baisses de salaires pour les plus de 2000 salarié.es encore concernés par les baisses de salaire.

Objectif atteint !



Prime PPV

Un budget de 4M€ a été fixé pour le versement d'une prime d'environ 650€ de partage de la valeur ajoutée.

Cette prime, versée en avril 2023, sera insuffisante pour compenser la faible prime de participation.

Le calcul de la participation est réalisé sur l'exercice fiscal et non sur les bénéfices nets (estimés à 350 M€ pour 2022). Donc, la CGT estime que ce budget devrait être de 19 et non de 4 millions d'euros. A suivre...



La mobilisation des salariés menée avec l'action de la CGT ont permis de cadrer les négociations salariales et créé les conditions pour que l'accord soit en phase avec les attentes salariales.

Nous poursuivrons dans cette voie et vous pouvez compter sur la CGT.